



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chômage

Question écrite n° 80788

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement au sujet de l'insertion des jeunes. Le chômage des jeunes demeure trop élevé (23 % des moins de vingt-cinq ans sont inscrits à l'ANPE) ; alors même que ceux qui le subissent ne peuvent prétendre aux indemnités prévues par notre système. En effet, un rapport du conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC) consacré à l'aide au retour à l'emploi insiste tout particulièrement sur la triple peine qui frappe les chômeurs de moins de vingt-cinq ans : le marché du travail pour les diplômés ou non ne leur offrent que peu de perspectives, ils ne peuvent bénéficier du RMI, ni même de l'ASS qui suppose d'avoir travaillé sur une longue période. Les allocations chômage ne sont pas des dépenses passives et favorisent la recherche d'un emploi. Désormais, le système de revenu de remplacement n'est plus adapté à la nature du chômage. Il convient de réviser et réformer les modes d'indemnisation et de prendre en considération les évolutions en la matière. Aussi, elle aimerait connaître les mesures qu'il entend mettre en oeuvre afin de faciliter l'insertion des jeunes.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80788

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2005, page 11441